

Pour être inscrit sur la liste électorale, deux conditions cumulatives sont nécessaires :

- Être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques
- Avoir une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins deux ans.

